

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°08/2012

OBJET : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE
LAVOIR PLACE CLEMENCEAU

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 21
Excusés	: 1
Pouvoirs	: 0
Votants	: 21

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le mercredi quinze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept février 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danièle MAINCENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire rappelle que le lavoir a été construit lorsque l'eau du canal du Foulon est arrivée jusqu'au village, à la fin du 19^{ème} siècle, et plus précisément en 1892.

Sa première couverture a certainement consisté en une armature métallique légère recouverte de tôles ondulées. Une carte postale ancienne la présente ainsi.

Dans les années 50 ou 60, le lavoir a été enveloppé par des murs béton, comportant deux entrées arrondies et surbaissées ; le tout surmonté d'un plancher béton et recouvert de tuile romanes neuves.

Cette structure massive, assez basse, occultait en grande partie le lavoir et assurait à cet édifice une certaine lourdeur ; elle a été démolie.

Il précise que le projet est de créer une nouvelle structure, dans le style des lavoirs de Provence, ouverte, et plus aérienne, et respectueuse de l'équilibre des volumes.

La couverture de ce lavoir reposera sur 6 piliers en pierre taillée, bouchardée et layée qui supporteront une charpente traditionnelle et une couverture en tuiles rondes anciennes.

Ce projet comportera également un espace abrité pour les écoliers et pour l'attente des transports en commun.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire, la surface hors œuvre brute du projet étant de 45,65 m².

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Commune, la demande de permis de construire relatif à la reconstruction du lavoir de la Place Clémenceau.

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.